

**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

33.- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION A CERTAINES ASSOCIATIONS

Monsieur Pierre SERENA expose qu'il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

Cette quote-part est définie dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès signée avec l'association.

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50% de la subvention annuelle 2017 aux associations ci-après :

- COURIR A OLRON	3 400.00 €
- BEARN INITIATIVES ENVIRONNEMENT	10 050.00 €
- JAZZ A OLRON	19 435.00 €
- CENTRE SOCIAL LA HAÛT	85 488.00 €
- F.C.O. RUGBY	26 749.00 €
- J.A.O. BASKET	10 447.00 €
- HARMONIE MUNICIPALE	40 298.00 €
- F.C.O. FOOTBALL	9 589.00 €

La Municipalité propose d'attribuer 40 % de la subvention annuelle 2017 à l'association ci-après :

- HAND-BALL CLUB OLRONNAIS	10 194.00 €
----------------------------	-------------

La Municipalité propose d'attribuer 25 % de la subvention annuelle 2017 aux associations ci-après :

- AMICALE LAÏQUE	21 235.00 €
- RADIO OLRON	4 671.00 €

Ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2017 et qui seront votées lors du BP 2017.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les montants d'acompte des subventions 2017 tels que proposés.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2016